

BTP CFA ERMONT

Registre public d'accessibilité



Nom du CFA	BTP CFA Ermont
Adresse du CFA	18 bis Rue Ferdinand Buisson, 95120 Ermont

Sommaire

1. Pourquoi un « registre public d'accessibilité » ?	2
2. Fiche informative de synthèse	2
Présentation de l'établissement	2
3. Accessibilité, matériel et sensibilisation	3
Accessibilité des locaux de l'établissement :	3
Prestations proposées par l'établissement	3
Informations sur l'accessibilité des prestations	3
Réfèrent handicap	3
Formation du personnel du CFA aux différentes situations de handicap	4
Modalités de maintenance des équipements d'accessibilité	4
4. Pièces administratives	5
5. Annexes	5

1. Pourquoi un « registre public d'accessibilité » ?

La loi (11 février 2005 et 5 septembre 2018) stipule que tout organisme de formation (OF) ou centre de formation des apprentis (CFA) doit être accessible. L'accessibilité d'un organisme de formation constitue l'ensemble des moyens matériels et humains mis en œuvre pour permettre à tous, et notamment aux personnes en situation de handicap de bénéficier pleinement d'une action de formation.

« Le droit à compensation du handicap » doit permettre un égal accès à la société et s'applique donc à tout parcours de formation. La mise à disposition d'aides matérielles ou d'aides financières est destinée à compenser les conséquences du handicap.

2. Fiche informative de synthèse

Présentation de l'établissement

Nom de l'établissement	BTP CFA Ermont
Type d'établissement	Centre de Formation pour Apprentis
Catégorie de l'établissement	5ème catégorie
Adresse	18 bis Rue Ferdinand Buisson, 95120 Ermont
Téléphone	01 34 15 77 52
Courriel	cfabtp.ermont@btpcfaidf.fr
Siret	77566214100073
Code NAF	8532Z
Nom du référent handicap	Jessy GALLOT
Contact référent handicap	01.34.15.76.58
Lieu de consultation du registre public d'accessibilité	<input checked="" type="checkbox"/> Hall d'accueil <input checked="" type="checkbox"/> Sur le site internet de BTP CFA Ile-de-France

3. Accessibilité, matériel et sensibilisation

Accessibilité des locaux de l'établissement :

Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous :

- OUI (travaux en cours)
 NON

Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services

- OUI
 NON

Prestations proposées par l'établissement

- Salles de cours pour formations, réunions, conférences, manifestations diverses.
 Ateliers équipés
 Bureaux
 Centre de Ressources et d'Aide à la Formation.
 Locaux techniques (atelier, garages, local à archives etc.).

Informations sur l'accessibilité des prestations

L'accès au CFA se fait :

- Depuis l'entrée du Pôle Formation
 Via la rampe d'accès signalée par un panneau
 Depuis le parking des visiteurs
 L'accès aux différents étages est possible par l'ascenseur.

Référent handicap

Nom du référent handicap	Jessy GALLOT / Adjointe de direction en charge du suivi socioéducatif
Date de la formation du référent handicap	Octobre 2023
Réseaux nationaux auxquels participe le référent handicap	MAISON DU HANDICAP DU VAL D'OISE/ CCCA BTP/AGEFIPH

Formation du personnel du CFA aux différentes situations de handicap

Le personnel est sensibilisé. C'est-à-dire que le personnel est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap.

Le personnel est formé. C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap.

Le personnel sera formé.

Dates de la formation	Nom de la formation	Organisme assurant la formation	Nom des participants
2021	Détection FLE		GALLOT JESSY
2022	Accompagnement Handicap		GALLOT JESSY

Modalités de maintenance des équipements d'accessibilité

Équipements	Dernière date d'intervention	Périodicité	Prestataire
Sanitaires	Création 2021		
Ascenseurs	Mars 2024	A définir	FAIN

Le matériel est entretenu et adapté

OUI

NON

Le personnel connaît le matériel

OUI

NON

4. Pièces administratives

- Le document d'aide à l'accueil des personnes handicapées à destination du personnel en contact avec le public élaboré par le ministre en charge de la construction
- ERP de 1ère à 4e catégorie : une attestation signée et mise à jour annuellement par l'employeur décrivant les actions de formation des personnels chargés de l'accueil des personnes handicapées et leurs justificatifs

5. Annexes

- Procédure d'accompagnement des personnes en situation de handicap
- Formation des personnels chargés de l'accueil des personnes handicapées
- Attestations de formation